

En effet, pendant les trente années qu'eurent lieu les concours, bien que les écoles des congréganistes n'eussent pas tout à fait la moitié du nombre (48%), il s'est produit que sur 1445 bourses pour les écoles primaires supérieures mises au concours, 1148 places ont été données aux élèves des Frères.

En 1878, l'année dont le succès acheva d'exaspérer contre les Frères et amena la suppression du concours, sur 339 concurrents admissibles, 242 appartenaient aux Frères et 97 seulement aux écoles laïques plus nombreuses, et encore, sur les 50 premières places, 34 étaient aux catholiques contre 6. (*Dict. pédagogique Férard*).

Au reste, les procès-verbaux de la récente Commission d'enquête sur l'enseignement secondaire donnent à l'égard du succès un tableau fort surgestif :

Sur 23 concours, de 1848 à 1870, les dix premiers numéros dans l'ordre de mérite ont été dévolus aux Frères dans la proportion suivante :

	Aux écoles des Frères.	Aux écoles laïques plus nombreuses.
Le no. 1.....	20 fois	3 fois
Le no. 2.....	22 fois	1 fois
Le no. 3.....	20 fois	3 fois
Le no. 4.....	18 fois	5 fois
Le no. 5.....	19 fois	4 fois
Le no. 6.....	23 fois	0 fois
Le no. 7.....	17 fois	6 fois
Le no. 8.....	18 fois	5 fois
Le no. 9.....	18 fois	5 fois
Le no. 10.....	22 fois	1 fois

Ce résultat écrasant, au lieu de faire reconnaître la supériorité de l'enseignement chrétien et de lui faire obtenir de légitimes privilèges ou au moins un régime d'égalité en faveur de l'instruction des enfants, a amené la décision que les élèves congréganistes seraient exclus—comme indignes sans doute—du concours, et depuis vingt ans les mille bourses données ont été aux seules écoles laïques ; maintenant, celles-ci ont régulièrement les dix premières places.

—Les dépêches nous annoncent que le frère Flamidien, de Lille, accusé du meurtre de l'un de ses élèves, a été remis en liberté. Nous n'avons pas voulu jusqu'ici parler de cette affaire qui a causé une grande émotion en France et qu'une sale revue a voulu exploiter ici. Nous lisions bien dans les journaux français que le fr. Flamidien était traité d'une façon inique, mais nous attendions la proclamation officielle de son innocence pour dénouer les procédés employés contre lui.

Le fr. Flamidien a été traité d'une façon ignoble par le magistrat chargé d'instruire son affaire, si bien que de toute la conduite de celui-ci, la *Semaine religieuse* de Cambrai peut dire dans un article très calme, où elle résume la cause :